

HÔPITAUX ET CLINIQUES



Les principaux risques lors de la prise en charge des patients

Les professionnels travaillant en établissement de soins (hôpital ou clinique) sont potentiellement exposés à des risques infectieux, à des produits chimiques, aux risques physiques, aux risques psychosociaux (RPS), aux troubles musculosquelettiques (TMS)... Une démarche de prévention globale doit permettre de repérer les facteurs de risques propres à chaque activité et de mettre en place des moyens de prévention adaptés.

Dans les établissements de soins (hôpitaux ou cliniques), les personnels (médecins, infirmiers, aides-soignant(e)s, techniciens de laboratoires, agents d'entretien...) peuvent être en contact avec des patients atteints de **maladies infectieuses** ou manipuler des **produits potentiellement dangereux** (médicaments, produits biologiques...). Le sentiment de responsabilité y est élevé et la confrontation avec des situations difficiles fréquentes. Certains risques professionnels sont également liés à l'**organisation du travail** (travail de nuit, travail en 2 x 12 h...).

Attention : cette page est centrée principalement sur les risques spécifiques auxquels sont exposés les soignants. Le directeur d'établissement devra prendre en compte les risques auxquels sont exposés d'autres personnels effectuant des activités complémentaires : entretien et maintenance, restauration, lingerie, logistique, transport de patients...

Risques biologiques : inhérents au métier ?

Même si les accidents exposant au sang (AES) ont été les plus étudiés, d'autres modes de contamination existent en milieu de soins. De nombreux agents biologiques sont susceptibles d'être à l'origine d'infections dans ce secteur professionnel (bactérie, virus,...). Ces infections liées aux soins peuvent toucher aussi bien les patients que les soignants.

La protection du personnel et celle du malade sont donc étroitement liées, justifiant l'application systématique de **précautions standard** auxquelles s'ajoutent, si nécessaire, des mesures spécifiques par rapport aux différents modes de transmission (**aérosol, gouttelettes** ou **contact**) et en fonction de certaines activités (laboratoires...) sans oublier les métiers « supports » (nettoyage, collecte déchets...).

Un suivi régulier en santé au travail, permettant notamment d'aborder les mesures de prévention qui peuvent être nécessaires ainsi que la mise à jour des **vaccinations**, vient en complément des mesures techniques et organisationnelles (confinement des salles techniques, utilisation de matériels de sécurité, isolement des patients contagieux, port de protections individuelles...).

Par ailleurs, des procédures et protocoles en cas d'accidents sont nécessaires, qu'il s'agisse d'**accident exposant au sang** et autres produits biologiques (piqûres, projections oculaires...) ou d'**exposition fortuite** à des agents infectieux (coqueluche, gale, tuberculose...).

Risques chimiques : des risques à connaître et à prévenir

De nombreux agents chimiques dangereux sont utilisés en établissement de soins. La méconnaissance du risque chimique y est très fréquente (difficulté à identifier les agents chimiques, manque d'information...). **Le risque chimique** peut être lié à l'utilisation de produits de nettoyage ou de désinfection mais également à l'exposition à des gaz anesthésiques, à la manipulation de médicaments (**médicaments cytotoxiques**, anticorps monoclonaux (Acm)...). Les expositions peuvent avoir lieu par contact cutané, par inhalation ou par voie digestive (défaut d'hygiène).

Dans le cadre du nettoyage par exemple, les détergents, désinfectants, antiseptiques ou encore le latex des gants peuvent entraîner des manifestations allergiques, des irritations, des asthmes, etc.

L'exposition aux gaz anesthésiques tels que l'isoflurane ou le protoxyde d'azote sous forme de MEOPA (mélanges équimolaires d'oxygène et de protoxyde d'azote), aussi bien au bloc opératoire que dans certains services de soins ou aux urgences, peut également présenter des risques pour la santé et nécessite une évaluation.

Les médicaments cytotoxiques sont aussi susceptibles d'entraîner de multiples effets (locaux, généraux, spécifiques) chez le personnel de ces établissements. Les travailleurs concernés peuvent être exposés directement à ces substances (personnels de pharmacie, infirmiers, médecins, coursiers...) ou indirectement par exemple via les fluides biologiques de patients traités (principalement les aides-soignants, les agents hospitaliers ou les infirmiers).

Risques liés aux agents physiques : en fonction des activités

Rayonnements ionisants

Les principales circonstances d'exposition des travailleurs aux **rayonnements ionisants** en milieu de soins sont :

- la pratique de la radiologie (conventionnelle ou interventionnelle) et de la radiothérapie externe,
- la manipulation de radioéléments sous forme de sources non scellées. C'est le cas en médecine nucléaire diagnostique ou thérapeutique.

Champs électromagnétiques

Parmi les sources d'exposition aux **champs électromagnétiques**, l'imagerie par Résonance Magnétique (IRM) génère des champs de forte intensité.

Outre le domaine des technologies de communication sans fil, les radiofréquences sont employées en médecine esthétique et dans le traitement des troubles du rythme cardiaque.

Rayonnements optiques artificiels

Certains secteurs d'activité médicale ont recours à des lasers ou à des **rayonnements optiques** de type ultraviolets ou infrarouges. Ce sont, par exemple, l'ophtalmologie, la dermatologie, la gastro-entéro-hépatologie, l'ORL, l'odontologie, l'urologie...

TMS : des risques importants

Malgré les progrès techniques, l'activité physique au travail reste l'une des principales causes d'accidents du travail, de maladies professionnelles et d'inaptitudes au travail. Les facteurs qui influencent ces risques dépendent de l'individu, de l'environnement physique et psychosocial ainsi que de l'organisation du travail.

La pression temporelle, les gestes répétitifs, les niveaux d'efforts et les contraintes liées aux situations de travail sont liés à l'organisation. L'activité physique au travail est à l'origine de fatigue et de douleurs, et également d'accidents (traumatiques, cardiovasculaires...) ou d'atteintes de l'appareil locomoteur (troubles musculosquelettiques, lombalgies).

D'après l'enquête SUMER 2010, les aides-soignants figurent parmi les professionnels les plus concernés par le port de charges lourdes. Et, en milieu de soins, ce sont les agents de la fonction publique qui sont les plus impactés par les changements organisationnels (changements de l'organisation du travail dans l'établissement, restructuration ou déménagement).

Pour aider à **évaluer les risques liés à la charge physique dans les établissements de soins**, un guide est proposé par l'INRS.

Risques psychosociaux : en augmentation

Résultant d'un cumul de contraintes physiques, psychiques et de conditions de travail difficiles, les risques psychosociaux (RPS) sont en forte augmentation parmi les professionnels travaillant en établissement de soins. Ils correspondent à des situations de travail où sont présents : du stress, des violences internes (harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes), des violences externes (insultes, menaces, agressions...).

L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur la santé des travailleurs, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculosquelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel (burnout), voire de suicide.

En milieu de soins on retrouve les six catégories de facteurs de risque psychosociaux décrits classiquement : intensité et temps de travail, exigences émotionnelles, manque d'autonomie, rapports sociaux au travail dégradés, conflits de valeurs et insécurité de la situation de travail.

Dans son organisation du travail, l'établissement de soins doit prendre en compte les contraintes auxquelles sont soumis les soignants. Pour ce faire, l'INRS met à disposition notamment l'outil « **Faire le point sur les risques psychosociaux pour le secteur sanitaire et social** ».

Horaires atypiques : une nécessité pour la continuité de service

Le travail de nuit et le travail posté sont des horaires dits « atypiques » et qui peuvent, de par leurs spécificités, engendrer des risques pour la santé. En France, le travail en horaires atypiques concernerait près de deux travailleurs sur trois. Parmi les travailleurs concernés, les infirmiers et les aides-soignants sont parmi les catégories professionnelles les plus représentées.

Leurs effets sur la santé sont principalement des troubles portant sur le sommeil et la vigilance, sur les systèmes digestif et cardiovasculaire, ainsi qu'au niveau neuropsychique ou encore chez les femmes enceintes. Ils augmenteraient également la fréquence de certains types de cancers.

Au niveau social, les répercussions de ce type d'organisation de travail sont contrastées. Elles dépendent de la situation personnelle des travailleurs, de leur secteur d'activité et de la nature de l'emploi (s'il s'agit notamment d'un choix personnel ou imposé).

Le **travail de nuit et le travail posté** font l'objet d'une réglementation spécifique.